

Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-ACHATMATE-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 27 février 2025

Délibération : N° 15/2025

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 27 Février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 11 février 2025

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR - Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune)

Absent(s) :

Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES /
Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Achat matériels

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal les besoins des services techniques concernant l'entretien en centre bourg et plus précisément la période relative au ramassage des feuilles mortes.

Il est proposé d'acquérir une benne ainsi qu'un aspirateur de feuilles.

La société JARDIGRAMAT nous propose un devis de 4348.67 Euros HT pour l'ensemble de ces matériels.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- valide à l'unanimité cette proposition.
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025/02/27

Émis et rendu exécutoire
le 11 mars 2025
Reçu en Préfecture
le 11 mars 2025
Publié ou notifié
le 11 mars 2025

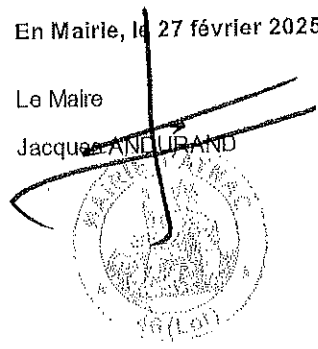
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-ACHATMATE-DE

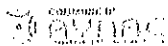
En Mairie, le 27 février 2025

Le Maire

Jacques ANEURAND



2025/02/27



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-BUDANNELOT-DE

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 27 février 2025

Délibération : N° 14/2025

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 27 Février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 11 février 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR - Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune)

Absent(s) : Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES /
Pouvoir : Magalie LOBGEOIS à Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Budget annexe lotissement

DELIBERATION

Le Maire rappelle que par délibération n° 29/2024 du 11 avril 2024, le conseil municipal avait décidé de clôturer le budget annexe "lotissement" sur les deux exercices budgétaires 2024 et 2025.

S'agissant de l'exercice budgétaire 2024, le conseil municipal par délibération n°57/2025, a validé le versement d'une subvention de 65103.35 Euros du budget de la commune au budget annexe "lotissement".

S'agissant de l'exercice budgétaire 2025, il est proposé une subvention de 123135.23 Euros du budget de la commune au budget annexe "lotissement".

Par ailleurs, le Maire s'interroge sur la nécessité de clôturer le budget annexe "lotissement" au regard de projets éventuels d'une nouvelle municipalité issue de l'élection municipal de 2026.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- de valider la subvention de 123135.23 Euros du budget de la commune au profit du budget annexe lotissement pour l'exercice 2025.
- de ne pas clôturer le budget annexe "lotissement".

2025/02/27

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 11 mars 2025
Reçu en Préfecture
le 11 mars 2025
Publié ou notifié
le 11 mars 2025

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-BUDANNELOT-DE

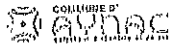
Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 27 février 2025

Le Maire

Jacques ANDRIKAND





Envoyé en préfecture le 13/03/2025
 Reçu en préfecture le 13/03/2025
 Publié le 13/03/2025
 ID : 046-214600124-20250227-RIFSEEP-DE

**EXTRAIT DU
 DELIBERATIONS DU CONSEIL
 MUNICIPAL**

Commune de AYNAC
 135 ROUTE DU CHATEAU
 46120 AYNAC

Département
 LOT
Arrondissement
 FIGEAC
Canton
 SAINT-CERE

Séance du 27 février 2025

Délibération : N° 13/2025

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 27 Février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal d'oment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
 En exercice : 13
 Présents : 9
 Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 11 février 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR - Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune)

Absent(s) : Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES /
 Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Délibération refonte RIFSEEP

2025/02/27

VU les articles L. 712-1, L. 714-4, L. 714-5, L. 714-6 et L. 714-8 du code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et des indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés (le cas échéant),

VU le décret n° 2014-513 du 20 mars 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,

VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

VU l'avis du comité social territorial en date du 23/01/2025 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la commune d'AYNAC.

Le Maire propose au conseil municipal d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution.

Ce nouveau régime se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Article 1 : les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Article 2 : les composants du RIFSEEP

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- Le complément indemnitaire annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

Article 3 : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

1. Les critères

Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même cadre d'emplois sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception (critères présentés au comité social territorial) ;
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions (critères présentés au comité social territorial) :



Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14/03/25

ID : 046-214600124-20250227-RIFSEEP-DE

- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel (critères présentés au comité social territorial) :
(tableau ci-joint)

Catégorie	Groupes de fonctions	Fonctions définies dans la collectivité ou l'établissement publics	Critères définis dans la collectivité ou l'établissement publics (encadrement, coordination, pilotage, conception, technicité, expertise, expérience, qualification, sujétions particulières ou degré d'exposition au poste, ...)
<i>A remplir après définition des groupes de fonctions propres à l'organigramme de la collectivité ou de l'établissement public</i>			
A	G1	Ex : directeur, secrétaire général, conseiller socio-éducatif	
	G2	Ex : Responsable de service, coordinateur	
	G3	Ex : Chargé de mission	
	G4	Ex : Ingénieur, conservateur du patrimoine,	
B	G1	Ex : Rédacteur	<ul style="list-style-type: none"> -niveau d'encadrement dans la hiérarchie -responsabilité de coordination -responsabilité de formation d'autrui -niveau de qualification -autonomie – initiative -diversité des domaines de compétences -diversité des tâches, des dossiers ou des projets -responsabilité financière -confidentialité



Envoyé en préfecture le 13/03/2025
 Reçu en préfecture le 13/03/2025
 Publié le 14/03/2025
 ID : 046-214600124-20250227-RIFSEEP-DE

			-relations internes -relations externes
	G2	Ex : Technicien, assistant socio-éducatif	
	G3	Ex : Animateur	
C	G1	Adjoint administratif, adjoint technique, adjoint d'animation	-autonomie et initiative -responsabilité d'encadrement du service -relations internes et externes -diversité des tâches -aptitude aux efforts physiques -risques d'accident -responsabilité pour la sécurité d'autrui
	G2 (a)	ATSEM titulaire	-confidentialité -relations internes et externes -tension mentale et nerveuse -risques de maladie -agent d'exécution -facteur de perturbation -niveau de qualification
	G2 (b)	ATSEM (contractuel CDI)	-agent d'agent d'exécution -risque de maladie

2. Prise en compte de l'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle est appréciée au regard de l'élargissement des compétences, de l'approfondissement des savoirs et de la consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste (critères présentés au comité social territorial).

- Critères retenus (critères présentés au comité social territorial) :
 La collectivité d'AYNAC ne prend pas en compte l'expérience professionnelle

3. Le montant de l'IFSE est réexaminé :
- En cas de changement de fonctions ;
 - Tous les 4 ans (au moins), en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ;
 - En cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

4. Les groupes de fonctions et les montants maximum annuels

Ils sont fixés comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi (A titre indicatif)	Montant maximal individuel annuel IFSE en €
Rédacteur territoriaux	B G1	Rédacteur	17480
Adjointes techniques territoriaux	C G1	Adjointes techniques principal de 2 ^{ème} classe	11340
Agent territoriaux spécialisés des écoles maternelle	C G2 (a) C G2 (b)	ATSEM 1 ^{ère} classe ATSEM 2 ^{ème} classe	10800

5. Les modalités de versement

L'IFSE est versée mensuellement et sera proratisée en fonction du temps de travail.

Article 4 : le complément indemnitaire annuel (CIA)

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.
 Ses critères d'appréciation dépendent entièrement des critères d'évaluation de l'entretien professionnel de l'agent.

1. Les critères

Critères liés à la valeur professionnelles (critères présentés au comité social territorial) :
 (voir tableau ci-joint)



Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 046-214600124-20250227-RIFSEEP-DE

Catégorie	Groupes de fonctions	Fonctions définies dans la collectivité ou l'établissement publics	Critères définis dans la collectivité ou l'établissement publics (valeur professionnelle, investissement personnel dans l'exercice des fonctions, contribution au collectif de travail, ...)
A	G1	Ex : directeur, secrétaire général, conseiller socio-éducatif	
	G2	Ex : Responsable de service, coordinateur	
	G3	Ex : Chargé de mission	
	G4	Ex : Ingénieur, conservateur du patrimoine,	
B	G1	Ex : Rédacteur	<ul style="list-style-type: none"> -fiabilité et qualité du travail -sens de l'organisation et de la méthode -assiduité et ponctualité -capacité d'anticipation et d'innovation -réactivité et adaptabilité -autonomie -sens de l'écoute -capacité à travailler en équipe -aptitude à prévenir, arbitrer et gérer les conflits

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
 Reçu en préfecture le 13/03/2025
 Publié le 14/03/2025
 ID: 046-214600124-20250227-RIFSEEP-DE

			<ul style="list-style-type: none"> -sens des responsabilités -sens du service public et conscience professionnelle -connaissance des procédures et des règles de fonctionnement de l'administration -maintien de la cohésion d'équipe -aptitude à faire des propositions adaptées (aide à la décision et initiative) -capacité d'analyse et de synthèse -capacité à concevoir et conduire un projet -sens de la rigueur et de l'organisation -capacité à identifier et hiérarchiser les priorités
	G2	Ex : Technicien, assistant socio-éducatif	
	G3	Ex : animateur	
C	G1	Adjoint administratif, adjoint technique, adjoint d'animation	<ul style="list-style-type: none"> -capacité à travailler en équipe -fiabilité et qualité du travail -assiduité et ponctualité -autonomie -réactivité et adaptabilité -aptitude à prévenir, arbitrer et gérer les conflits -sens des responsabilités -sens du service public et conscience professionnelle -maintien de la cohésion d'équipe
	G2 (a)	ATSEM titulaire	<ul style="list-style-type: none"> -capacité à travailler en équipe -sens de l'écoute -assiduité et ponctualité

	G2(b)	ATSEM (contractuel CDI)	<ul style="list-style-type: none"> -sens du service public et conscience professionnelle -assiduité et ponctualité -capacité de travailler en équipe -utilisation des moyens mis à disposition
--	-------	-------------------------	--

2. Le versement du CIA

Le CIA est versé annuellement au mois de novembre. Il est proratisé en fonction du temps de travail.

3. Les plafonds annuels du CIA

Les plafonds annuels du complément Indemnitaire sont fixés comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi (A titre indicatif)	Montant maximal individuel annuel CIA en €
Rédacteur territoriaux	B G1	Rédacteur	2380
Adjointes techniques territoriaux	C G1	Adjointes techniques principal de 2 ^{ème} classe	1260
Agent territoriaux spécialisés des écoles maternelle	C G2 (a) C G2 (b)	ATSEM 1 ^{ère} classe ATSEM 2 ^{ème} classe	1200

Article 5 : cumuls possibles

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

Il est cumulable avec :

- L'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés
- L'indemnité forfaitaire pour travail les dimanches et jours fériés des personnels de la filière sanitaire et social
- L'indemnité d'astreinte
- L'indemnité de permanence
- L'indemnité d'intervention
- L'indemnité horaire pour travail supplémentaire
- Les primes régies par l'article 1.11 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (prime annuelle, 13^{ème} mois, ...)
- La prime d'intéressement à la performance collective des services
- La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction
- L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

Article 6 : maintien des primes en cas d'absence

L'organe délibérant décide la transposition du système prévue pour les agents de l'Etat ;

Le CIA, qui repose sur l'entretien professionnel, ne peut pas être modulé selon les absences de l'agent.

Article 7 : attribution

L'attribution individuelle sera fixée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.



Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025 Publié le 14/03/2025 ID : 046-214600124-20250227-RIFSEEP-DE
--

Après délibération, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

à l'unanimité des membres présents

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Maire ou le Président à fixer, par arrêté individuel, le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus,
- Que la présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire (préciser si toutes les délibérations sont concernées),
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.


Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/03/2025.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 13 mars 2025
Reçu en Préfecture
le 13 mars 2025
Publié ou notifié
le 13 mars 2025

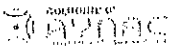
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Maire, le 27 février 2025
Le Maire
Jacques AMBROSIANI



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 27 février 2025

Délibération : N° 12/2025

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 27 Février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 11 février 2025

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR - Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune)

Absent(s) :

Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES /
Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Durée des amortissements des subventions

DELIBERATION

Le Maire rappelle au conseil municipal que les subventions versées aux différents partenaires dans le cadre d'opération d'investissement font l'objet d'amortissement sur une durée variable selon le type d'opérations.

Il propose les durées d'amortissements suivantes :

-n° inventaire : éclairage public Rte Lacapelle-Marival (extension du réseau éclairage public) : 15 ans

-n° inventaire : prime OPAH ARFI (prime participation commune OPAH) : 5 ans

-n° inventaire : 350/174/2025 (solde opération coeur de village) : 15 ans

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 10 mars 2025
Reçu en Préfecture
le 10 mars 2025
Publié ou notifié
le 10 mars 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 046-214600124-20250227-DUREAMORT-DE

En Mairie, le 27 février 2025

Le Maire

Jacques BURAND



EXTRAIT DU
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID: 046-214600124-20250227-CFUAYNAC-BF

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 27 février 2025

Délibération : N° 11/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

Présent(s) :

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 27 Février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 11 février 2025

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR - Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune).

Absent(s) :

Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES / Pouvoir / Magalie LOBGEAIS à Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Compte Financier Unique de la Commune 2024

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le compte financier unique de la commune 2024. Il fait ressortir pour l'année 2024 un déficit de fonctionnement de -21072.48 Euros et un déficit d'investissement de -103778.43 Euros.

DECISION

Après débat, le Maire propose de procéder au vote. Il se retire de la séance afin que le doyen puisse procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le Compte Financier Unique de la Commune et autorise le Maire à procéder à l'affectation du résultat.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 10 mars 2025
Reçu en Préfecture
le 10 mars 2025
Publié ou notifié
le 10 mars 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 27 février 2025

Le Maire

Jacques AMORAND

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID : 046-214600124-20250227-CFUAYNAC-BF

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/02/2025



Présenté par le Maire (1),

A AYNAC, le 27/02/2025

Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réunie en session ordinaire

A AYNAC, le 27/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante délibérante (2),(3),

001. ANDURAND Jacques , Maire	
007. BALBARIE Robert , Conseiller Municipal	
011. LOBGEAIS Magalle , Conseillère Municipale	POUVOIR VOIR
014. AYROLES Jean-François ,	
015. DAVID Jessica , Conseillère Municipale	
016. MERLIN Martine , 3ème Adjointe	Release
018. POUJADE Damien , Conseiller Municipal	
019. PRADILLON Pierre , Conseiller Municipal	
020. SABIDO Marianne , Conseillère Municipale	
021. VAUR Marlon , Conseillère Municipale	
022. THAMIE Didier , 2ème Adjoint	
023. LEONARD Hervé , 1ère Adjoint	
024. VERGÈNE Christian , 4ème Adjoint	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. B. NAC
le 27/02/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : COMMUNE D'AYNAC 2024

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID : 046-214600124-20250227-AFFECRESULCOMM-BF

Date de Convocation :	Décisions N° :	En exercice : 13 Présents : 9	Votants : 10	
11/02/2025	10/2025	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Le 27/02/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Monsieur ANDURAND Jacques, le Maire. .

Etaient présents : Jacques ANDURAND – Hervé LEONARD – Christian VERGNE – Martine MERLIN – Didier THAMIE – Damien POUJADE – Robert BALBARIE – Marlon VAUR – Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune).

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Marion VAUR

Etaient absents : Pierre PRADILLON – Marianne SABIDO – Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 244 754.07 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 439 295.59 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -103 778.43 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -21 072.48 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 113 000.00 €

En recettes pour un montant de : 87 213.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 418 223.11 €

Extrait certifié conforme,

Fait à COMMUNE D'AYNAC, le 10/03/2025

Le Maire

Jacques ANDURAND



2024/02/27

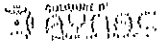
Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID (046-214600124-20250227-CFULOTISS2024-BF

EXTRAIT DU R DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 27 février 2025

Délibération : N° 9/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

Présent(s) :

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 27 Février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 11 février 2025

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR - Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune).

Absent(s) :

Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLLES /
Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Compte Financier Unique du Lotissement le Trieu 2024

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal le compte financier unique du Lotissement le Trieu 2024.

Il fait ressortir pour l'année 2024 un déficit d'investissement de 192275.90 Euros.

DECISION

Après débat, le Maire propose de procéder au vote. Il se retire de la séance afin que le doyen puisse procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le Compte Financier Unique du Lotissement du Trieu 2024 et autorise le Maire à procéder à l'affectation du résultat.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 11 mars 2025
Reçu en Préfecture
le 11 mars 2025
Publié ou notifié
le 11 mars 2025

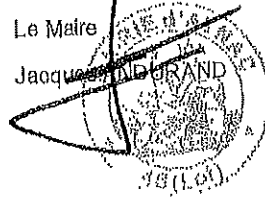
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et a
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 11/03/2025
Reçu en préfecture le 11/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-CFULOTISS2024-BF

En Mairie, le 27 février 2025

Le Maire

Jacques DURAND



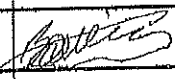
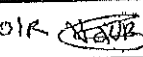
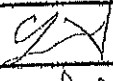


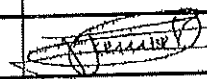


V - ARRETE ET SIGNATURES
 ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES :
 Pour : 8
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 11/02/2025

Présenté par le Maire (1),
 A AYNAC, le 27/02/2025

Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réunie en session ordinaire
 A AYNAC, le 27/02/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante délibérante (2),(3),

001. ANDURAND Jacques , Maire	
007. BALBARIE Robert , Conseiller Municipal	
011. LOBGEAIS Magalie , Conseillère Municipale	POUVOIR 
014. AYROLES Jean-François , Conseiller Municipal	
015. DAVID Jessica , Conseillère Municipale	
016. LEONARD Hervé , 1er Adjoint	
017. MERLIN Marlène , 3ème Adjointe	
019. POUJADE Damien , Conseiller Municipal	
020. PRADILLON Pierre , Conseiller Municipal	
021. SABIDO Marlène , Conseillère Municipale	
022. THAMIE Didier , 2ème Adjoint	
023. VAUR Marlon , Conseillère Municipale	
024. VERGÈNE Christian , 4ème Adjoint	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. AYNAC
 le 27/02/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des sigles est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : AYNAC Lotissement Commune d'AYNAC 'Le Trieu'

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-AFFECRESUTRIEU-BF

Date de Convocation : 11/02/2025	Décisions N° : 8/2025	En exercice : 13 Présent : 8 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0	Volant : 9
-------------------------------------	--------------------------	--	------------

Le 27/02/2025

L'assemblée délibérante, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Monsieur ANDURAND Jacques, le Maire,

Etaient présents : Jacques ANDURAND – Hervé LEONARD – Christian VERGNE – Marlène MERLIN – Didier THAMIE – Damien POUJADE – Robert BALBARIE – Marion VAUR – Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune).

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Marion VAUR

Etaient absents : Pierre PRADILLON – Marianne SABIDO – Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -257 379,25 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0,00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 65 103,35 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 0,00 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 192 275,90 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0,00 €

Extrait certifié conforme,

Fait à AYNAC Lotissement Commune d'AYNAC 'Le Trieu', le 27/02/2025

Le Maire

Jacques ANDURAND



2025/02/27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : AYNAC CAISSE DES ECOLES 2024

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID : 046-214600124-20250227-AFFECTESULCAIS-BF

Date de Convocation :	Décisions N° :	En Exercice : 13	Présents : 8	Votants : 9
11/02/2025	7/2025	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Le 27/02/2025

L'assemblée délibérante, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de Monsieur ANDURAND Jacques.

Etaient présents : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR - Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune).

Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Marion VAUR

Etaient absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 235.46 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0.00 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 265.74 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 501.20 €

Extrait certifié conforme,

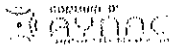
Fait à AYNAC CAISSE DES ECOLES, le 27/02/2025

Le Maire

Jacques ANDURAND



2025/02/27



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Envoyé en préfecture le 10/03/2025
Reçu en préfecture le 10/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-CAISECOLE2024-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département LOT
Arrondissement FIGEAC
Canton SAINT-CERE

Séance du 27 février 2025

Délibération : N° 6/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR - Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune).

Absent(s) :

Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES /
Pouvoir : Magalie LOBGEOIS à Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Compte de gestion et compte administratif Caisse des Ecoles 2024

DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal à la fois le compte de gestion et le compte administratif de la Caisse des Ecoles 2024. Les deux font ressortir pour l'année 2024 un excédent de fonctionnement de 265.74 Euros.

DECISION

Après débat, le Maire propose de procéder au vote. Il se retire de la séance afin que le doyen puisse procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le compte de gestion et le compte administratif de la Caisse des Ecoles 2024 et autorise le Maire à procéder à l'affectation du résultat.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

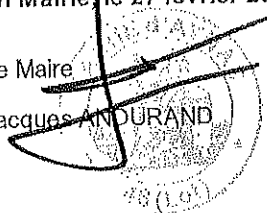
Émis et rendu exécutoire
le 10 mars 2025
Reçu en Préfecture
le 10 mars 2025
Publié ou notifié
le 10 mars 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 27 février 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 046-214600124-20250227-CAISECOLE2024-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/02/2025



Présenté par le Maire (1),

A AYNAC, le 27/02/2025

Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réunie en session ordinaire

A AYNAC, le 27/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante délibérante (2),(3),

001. ANDURAND Jacques , Maire	
007. BALBARIE Robert , Conseiller Municipal	<i>[Signature]</i>
011. LOBGEAIS Magalle , Conseillère Municipale	POUVOIR <i>[Signature]</i>
014. AYROLES Jean-François , Conseiller Municipal	
015. DAVID Jessica , Conseillère Municipale	
016. LEONARD Hervé , 1er Adjoint	<i>[Signature]</i>
017. MERLIN Martine , 3ème Adjoint	<i>[Signature]</i>
019. POUJADE Damien , Conseiller Municipal	<i>[Signature]</i>
020. PRADJLON Pierre , Conseiller Municipal	
021. SABIDO Marianne , Conseillère Municipale	
022. THAMIE Didier , 2ème Adjoint	<i>[Signature]</i>
023. VAUR Marlon , Conseiller Municipal	<i>[Signature]</i>
024. VERGNE Christian , 4ème Adjoint	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

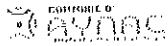
A. P. / NAC
Re 27/02/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

2025/02/27



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-REVERSEMENT-DE

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 27 février 2025

Délibération : N° 5/2025

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 27 Février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 11 février 2025

Présent(s) : Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR - Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune).

Absent(s) : Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES / Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Reversement exceptionnel du trop perçu sur attribution de compensation pour la compétence éclairage public à la commune d'AYNAC

DELIBERATION

Par délibération n° 005-2025, la communauté de communes du Grand Figeac a délibéré, après avis favorable du service de gestion comptable et en accord avec la commune d'AYNAC de procéder à la restitution de la somme trop perçue pour un montant de 20 000 Euros concernant les versements effectués pour les dépenses d'investissement d'éclairage public pour la période de 2017 à 2021.

Les crédits nécessaires à ce reversement seront inscrits au projet de budget 2025.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil d'AYNAC :

- valide à l'unanimité cette proposition.
- autorise le Maire à inscrire ce montant au BP 2025.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025/02/27

Émis et rendu exécutoire
le 06 mars 2025
Reçu en Préfecture
le 06 mars 2025
Publié ou notifié
le 06 mars 2025

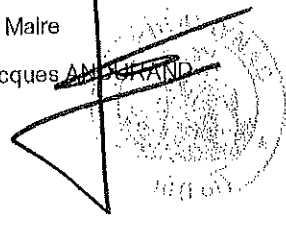
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-REVERSEMENT-DE

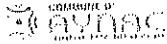
En Mairie, le 27 février 2025

Le Maire

Jacques ANTOINETTE



2025/02/27



Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 10/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-VENTETERRAIN-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 27 février 2025

Délibération : N° 4/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Présent(s) :

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 27 Février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 11 février 2025

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR - Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune).

Absent(s) :

Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES /
Pouvoir : Magalie LOBGEAIS à Marion VAUR

Secrétaire de séance : M. LEONARD Hervé

Vente de terrain au profit de la SCI BENTIMO

DELIBERATION

Le Maire rappelle qu'à l'occasion de la vente du château à la SCI BENTIMO, la commune d'AYNAC avait souhaité se réserver une partie du terrain à l'angle de la Route de Tachou et de la Rue Principale, en prévision de l'opération Coeur de Village.

A ce jour cette réserve n'a plus aucune raison d'être.

En accord avec la commune, la SCI BENTIMO se propose de racheter les parcelles suivantes :

-F 827 d'une contenance de 20m2.

-F1435 d'une contenance de 156 m2.

La vente est consentie au prix de 2 Euros le m2, étant précisé que les frais notariés sont à la charge de la SCI BENTIMO.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

-valide à l'unanimité cette proposition.

-autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 17/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-VENTETERRAIN-DE

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

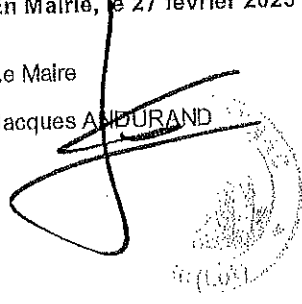
Émis et rendu exécutoire
le 06 mars 2025
Reçu en Préfecture
le 06 mars 2025
Publié ou notifié
le 06 mars 2025

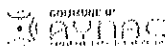
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 27 février 2025

Le Maire

Jacques ANDURAND





Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID: 046-214600124-20250227-SONO-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 27 février 2025

Délibération : N° 3/2025

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 27 Février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 11 février 2025

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR, Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune).

Absent(s) :

Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES / Pouvoir : Magalie LOBGEOIS à Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Acquisition sonorisation portative à batterie + micros

DELIBERATION

Dans le cadre de l'organisation de manifestations nécessitant l'utilisation d'une sonorisation, le Maire propose l'acquisition d'une sonorisation portative à batterie avec micros sans fils.

Cet équipement est disponible chez Darty à Figeac moyennant un coût global de 729,98 Euros.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2025/02/27

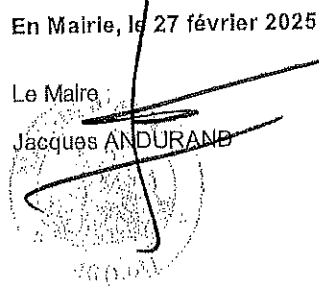
Émis et rendu exécutoire
le 06 mars 2025
Reçu en Préfecture
le 06 mars 2025
Publié ou notifié
le 06 mars 2025

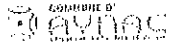
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-SONO-DE

En Mairie, le 27 février 2025

Le Maire :
Jacques ANDURAND





Commune de AYNAC
135 ROUTE DU CHATEAU
46120 AYNAC

EXTRAIT DU
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 11/03/2025
ID: 046-214600124-20250227-COFFRETELEC-DE

Département
LOT
Arrondissement
FIGEAC
Canton
SAINT-CERE

Séance du 27 février 2025

Délibération : N° 2/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Présent(s) :

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR - Jessica DAVID (présente à partir du vote du CFU de la commune).

Absent(s) :

Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES /
Pouvoir : Magalie LOBGEOIS à Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Acquisition coffrets électriques pour bornes

DELIBERATION

Dans le prolongement de l'opération réalisée par ENEDIS, il convient de faire installer des coffrets (3 prises mono + 1 prise 32 A) pour chacune des bornes.

A cet effet, la SAS FRAUZIOL de Leyme propose la fourniture et la mise en place de ces 2 coffrets pour un montant de 2944 Euros HT.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 06 mars 2025
Reçu en Préfecture
le 06 mars 2025
Publié ou notifié
le 06 mars 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-COFFRETELEC-DE

En Mairie, le 27 février 2025

Le Maire
Jacques ANDURAND

2025/02/27

Département

LOT

Arrondissement

FIGEAC

Canton

SAINT-CERE

Séance du 27 février 2025

Délibération : N° 1/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Présent(s) :

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 27 Février, à 17 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 135 ROUTE DU CHATEAU 46120 AYNAC sous la présidence de Monsieur Jacques ANDURAND, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 11 février 2025

Jacques ANDURAND - Hervé LEONARD - Christian VERGNE - Martine MERLIN - Didier THAMIE - Damien POUJADE - Robert BALBARIE - Marion VAUR - Jessica DAVID (présente à partir du CFU de la commune).

Absent(s) :

Absents : Pierre PRADILLON - Marianne SABIDO - Jean-François AYROLES /
Pouvoir : Magalie LOBGEOIS à Marion VAUR

Secrétaire de séance :

M. LEONARD Hervé

Achat et mise en place de bornes électriques pour ENEDIS

DELIBERATION

Le Maire précise que dans le cadre de différentes manifestations se déroulant sur la place du Foirail (fête votive - marchands ambulants), il convient pour des raisons de sécurité de mettre en place des bornes de raccordement au réseau.

ENEDIS nous propose la fourniture et la mise en place de ces deux branchements pour un coût unitaire de 1326 Euros HT, soit un total de 2652 Euros HT.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide à l'unanimité ce projet et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à la validation de cette opération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 06 mars 2025
Reçu en Préfecture
le 06 mars 2025
Publié ou notifié
le 06 mars 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 046-214600124-20250227-ENEDIS-DE

En Mairie, le 27 février 2025

Le Maire

Jacques ANJURAND

